

Rapport provisoire de la Commission sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne

La Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de la circulation aérienne au Québec a recommandé que des services bilingues soient offerts dans le cas des vols à vue (VRF) effectués dans la région de Montréal (Québec).

Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a présenté le 8 juillet à la Chambre des communes le rapport provisoire de la Commission qui a été chargée d'enquêter sur la sécurité de services bilingues de la circulation aérienne au Québec.

La Commission recommande que des services bilingues de contrôle de la circulation aérienne soient offerts dans le cas des avions pilotés en vol à vue à l'aéroport de Saint-Hubert, dans la zone de contrôle de Mirabel et dans la région de contrôle radar de Montréal.

La Commission note aussi qu'en autant qu'elle le sache, "aucun accident ni aucun incident ne s'est jamais produit au Québec qui de près ou de loin puisse être imputé à l'usage des deux langues officielles dans le contrôle de la circulation aérienne".

Il est précisé dans le rapport que "la preuve au dossier démontre que l'efficacité d'exploitation ne sera pas affectée dans les trois espaces aériens où il est recommandé de procéder à l'introduction du bilinguisme." La Commission conclut qu'aucune dépense importante ne découlera de la mise en application de ces recommandations.

M. Lang a bien accueilli le rapport et a déclaré que les recommandations de la Commission sont conformes aux objectifs du gouvernement fédéral qui sont d'offrir, partout au Québec, et sans réduire la sécurité, des services bilingues de circulation aérienne.

Le ministre des Transports a indiqué qu'un service bilingue sera immédiatement offert à Saint-Hubert pour le vol à vue; il sera étendu à la zone de contrôle de Mirabel à compter du 1^{er} octobre, et mis en application dans la région de contrôle de Montréal à partir du 1^{er} janvier 1978 quand les contrôleurs supplémentaires nécessaires à ce service auront terminé leur formation.

Le rapport recommande également que des services bilingues de contrôle de la circulation aérienne soient offerts en tout temps dans la région terminale à service radar (TRSA) de Montréal, zone qui s'élève jusqu'à 9 500 pi au-dessus des zones de contrôle de Mirabel, de Dorval et de Saint-Hubert, ainsi que d'une partie de la zone de Saint-Jean.

Mesures de sécurité

Afin que les communications bilingues ne présentent aucun danger pour les avions circulant dans la région terminale à service radar de Montréal, il incombera à un contrôleur donné d'indiquer, aux pilotes en vol à vue, dans les deux langues, la présence d'autres appareils en vol à vue et de séparer, dans les limites de la région, les avions en vol aux instruments (IFR) des autres avions.

La Commission est d'avis "qu'il est plus sûr pour tous que tous les pilotes communiquent dans une langue qu'ils comprennent, qu'ils saisissent bien les instructions qui leur sont adressées, et qu'ils puissent donner de façon claire et précise les renseignements essentiels à la navigation".

De plus, il est recommandé dans le rapport provisoire que le service automatique d'information d'aérodrome de Mirabel, l'information météorologique enregistrée et tout autre renseignement offerts aux pilotes sur une fréquence radio désignée le soient dans les deux langues le plus rapidement possible.

Finalement, la Commission a également recommandé que les utilisateurs de l'aéroport de Mirabel soient consultés avant que des services bilingues y soient offerts.

M. Lang a déclaré qu'une équipe se mettra bientôt au travail afin de faire respecter les dates de mise en appli-

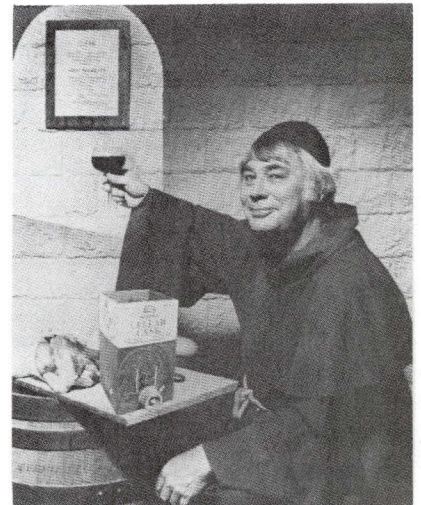
cation recommandées. Il a ajouté qu'on continue d'étudier l'éventuelle mise en application d'un service bilingue à Dorval et qu'on poursuit les expériences de simulation visant à établir les procédures de communications bilingues dans le cas des appareils en régime de vol aux instruments.

Des services bilingues de contrôle de la circulation aérienne sont déjà offerts en toute sécurité depuis trois ans à Québec, à Baie-Comeau, à Saint-Jean, à Saint-Honoré et à Sept-Îles et, depuis le début de 1976, à Val-d'Or et à Bagotville.

Le vin en carton

Tout le monde ne sera certainement pas d'accord pour remplacer la bouteille de verre par un contenant de carton, quand il s'agit du vin. On a lancé de hauts cris quand les bouchons de liège ont été remplacés par les bouchons de plastique ou de métal. On s'est scandalisé quand le vin a été mis en "cannettes". Mais ainsi va le progrès...

Quoi qu'il en soit, *Domtar Packaging Limited* et les vins *Andres* ont collaboré pour lancer le *Cellar Cask*, un



contenant haut en couleurs qui contiendra quatre litres de vin rouge. (voir photo publicitaire). La compagnie *Domtar* qui, chaque année depuis 1963, obtient des premiers prix pour ses emballages en carton imprimé selon le procédé *Flexographic*, s'enorgueillit de ce "premier grand cru" de la *Flexographic Technical Association* présenté dans ce contenant pour les vins *Andres*; c'est une première au Canada.

(Extrait de la revue *Commerce*).

Hebdo Canada est publié par la Direction des services d'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.